Dispositif d'accompagnement pour Habitats pluriels

Le Domaine du Moulin

Validé par le Conseil d'Administration en date du : 15 Mai 2023

Soumis à l'avis du Conseil de la Vie Sociale en date du : 14 Juin 2023

Apei
Les Papillons Blancs
Hénin - Carvin

SYNTHESE DU PROJET DE POLE

2023-2028

Sommaire

MOT DU DIRECTEUR ..... p. 3

1 - PREAMBULE ..... p. 4

2 - PROJET DU POLE

2.1. Notion de Pôle et Orientations stratégiques ..... p. 6

2.2 Offre de service et missions ..... p. 6

2.3 Contexte et enjeux ..... p. 7

2.4 Population accompagnée ..... p. 7

2.5 Nature de l'offre de service et son organisation ..... p. 10

2.6 Objectifs d'évolution, de progression et de développement ..... p. 15

3.. - LE PROJET DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MEDICALISE LA RESIDENCE DU MOULIN .. p. 19

3.1 Agrément ..... p. 19

3.2 Le public et son entourage ..... p. 19

3.3 Nature de l'offre de service et l'organisation de l'Etablissement d'Accueil Non Médicalisé ..... p. 22

3.4 Objectifs d'évolution, de progression et de développement ..... p. 27

3.5 Conclusion ..... p. 29

4 - LE PROJET DU SAVS DU MOULIN p.30

4.1 Agrément ..... p. 30

4.2 Localisation et zone d'intervention ..... p. 31

4.3 Le public et son entourage ..... p. 31

4.4 Nature de l'offre de service et l'organisation du SAVS ..... p. 34

4.5 Objectifs d'évolution, de progression et de développement ..... p. 37

4.6 Conclusion ..... p. 32

Mot du directeur

Le Pôle est aujourd'hui identifié par de nombreux acteurs du territoire, l'habitat et l'accompagnement à la vie en autonomie restant ses champs d'intervention majoritaires. Il a pour particularité d'être assez récent dans sa nouvelle identité mais d'être issu des établissements et services existants de longue date. Le pôle a étendu progressivement son champ d'intervention pour répondre aux besoins et aux projets des Personnes accompagnées mais aussi des personnes identifiées sur le territoire.

Il souhaite aujourd'hui donner davantage de sens et de cohérence aux actions menées, construire une identité commune, sur la CAHC où il intervient autour des priorités suivantes :

- la santé,
- l'avancée en âge,
- l'accès à l'autonomie,
- l'habitat inclusif,
- l'inclusion dans toutes ses composantes.

Pour finaliser cette dynamique de projet, le Pôle Habitat et Vie en Autonomie, dispositif d'accompagnement pour Habitats pluriels, s'inscrit dans la vision partagée sur l'ensemble des pôles de l'APEI affirmée dans son projet Associatif. Son élaboration, qui a associé le conseil d'administration, les cadres de l'APEI, les professionnels, les Personnes et leurs familles a été réalisé en 2022 et validé lors d'une Assemblée Générale extraordinaire le 02 Décembre 2022.

Cédrick BILLOCHON,

Directeur du Pôle Habitat et Vie en Autonomie

1. Préambule

La phase d'élaboration d'un projet est une opportunité institutionnelle d'impliquer les professionnels, les Personnes, les familles et les partenaires à la réflexion et de générer une adhésion aux orientations définies. Ainsi, l'ensemble de la démarche a été pensée pour toucher un maximum de personnes sur différents moments et favoriser les échanges croisés sur les thèmes retenus.

Plusieurs temps forts ont jalonné l'élaboration du projet :

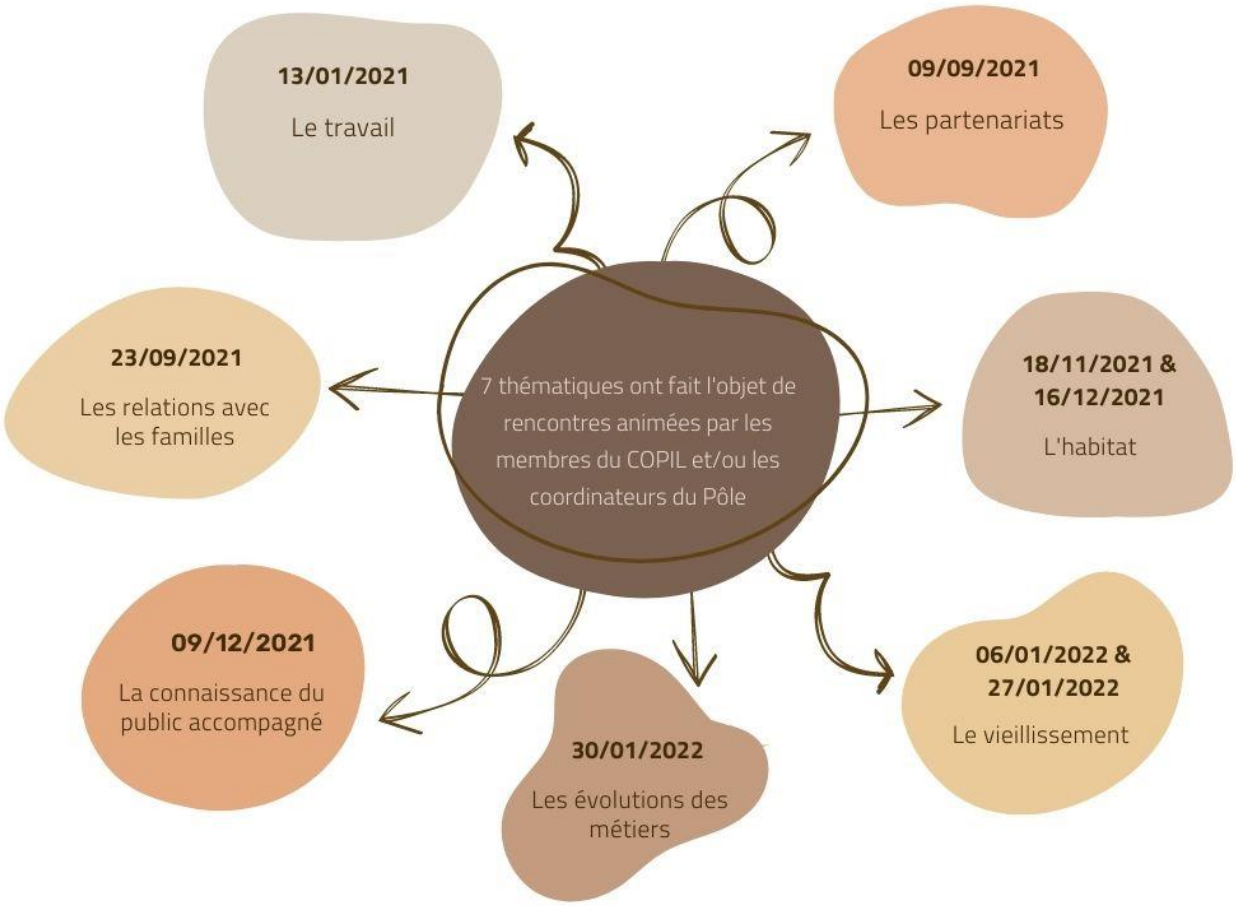

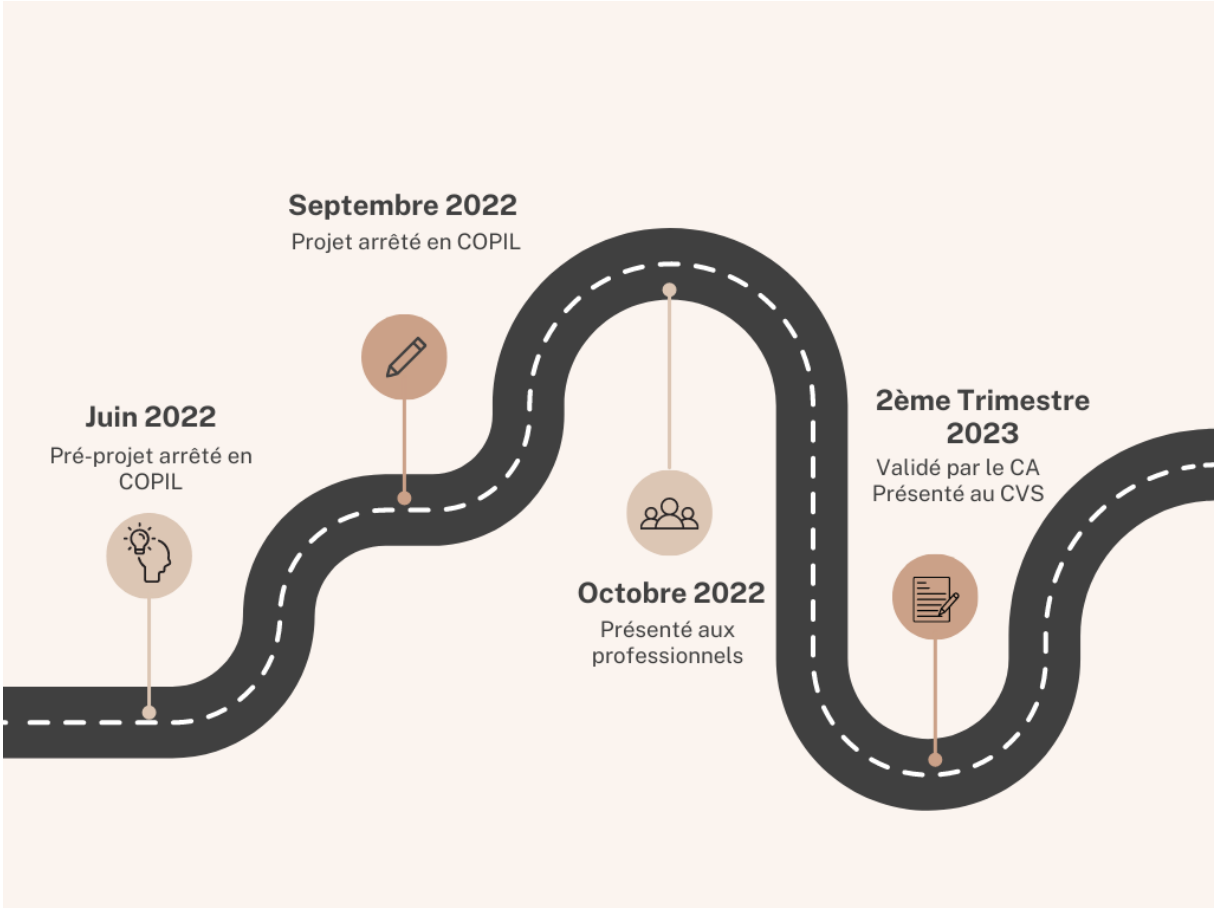

Pour les projets d'établissement et de service :

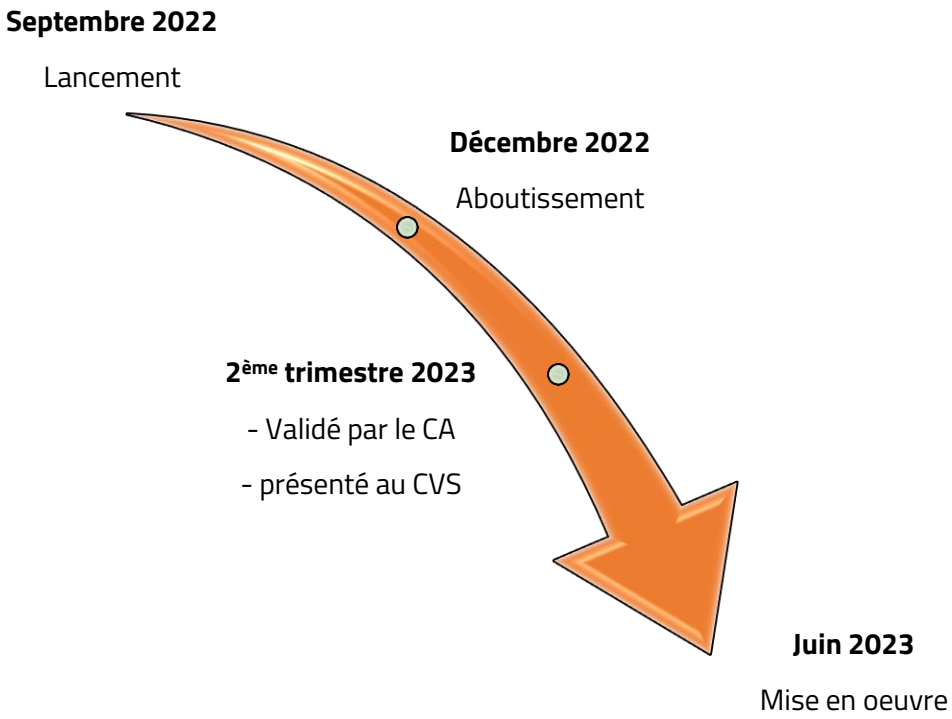

2. Projet du Pôle

2.1. Notion de Pôle et Orientations stratégiques

L'élaboration du projet du Pôle Habitat et Vie en Autonomie a pour objectif la définition de repères et d'axes de travail communs aux différents établissement et service du Pôle.

En cohérence avec ce projet de Pôle, les projets d'EANM (Etablissement d'accueil Non Médicalisé) et de SAVS déclineront les spécificités qu'ils proposent en termes d'accompagnement, en lien avec leurs missions, leur territoire d'intervention et le public qu'ils accompagnent.

Le projet de Pôle, est d'abord l'expression de notre positionnement collectif, sur les enjeux suivants :

- le renforcement des droits individuels et collectifs des Personnes,
- le développement de la notion de parcours,
- la prévention des ruptures d'accompagnement,
- la diversification des réponses apportées,
- le soutien aux aidants,
- le décloisonnement des dispositifs,
- le renforcement des coopérations ,
- la mutualisation des moyens.

Puisqu'il se veut aussi stratégique, le projet de Pôle propose in fine, une feuille de route, des objectifs opérationnels priorisés qui seront repris par l'EANM et le SAVS qui les intégreront à leurs projets pour une mise en cohérence de toutes les orientations. Initialement coordinateur de projet interne à un établissement ou un service, la mission du pôle évolue vers une vision de parcours au-delà de l'établissement ou du service. De ce fait, chaque situation individuelle invite à une organisation de pôle, qui est celle d'un dispositif d'accompagnement pour habitats pluriels.

2.2 Offre de service et missions

a. Agréments

b. Localisation

Le Pôle Habitat et Vie en Autonomie est situé rue Allende à Carvin et constitue le Domaine du Moulin. Situé en centre-ville, il est implanté à proximité de commerces et de tous les services de droit commun. Les Personnes utilisent pour la grande majorité les bus de la compagnie TADAO et les arrêts sont également situés à quelques dizaines de mètres du Domaine. Les proches aidants et les familles peuvent emprunter également d'autres moyens de locomotion et trouveront facilement un espace pour se garer lors de leurs visites.

2.3 Contexte et enjeux

Territoire d'intervention du Pôle Habitat et Vie en Autonomie

Le territoire d'intervention de l'APEI d'Hénin Carvin couvre la communauté d'agglomération d'Henin-Carvin (CAHC) à laquelle s'ajoutent 4 communes limitrophes : Quiery la Motte, Izel les Esquerchin, Billy Montigny et Neuvireuil.

Le Pôle Habitat et Vie en Autonomie se trouve en relations permanentes avec un ensemble de partenaires dont la présence est indispensable pour garantir un accompagnement de qualité.

Le Pôle Habitat et Vie en Autonomie intervient sur l'ensemble de ces communes mais l'accueil des Personnes au sein de l'EANM rend possible une origine des Personnes qui va bien au-delà de ces communes.

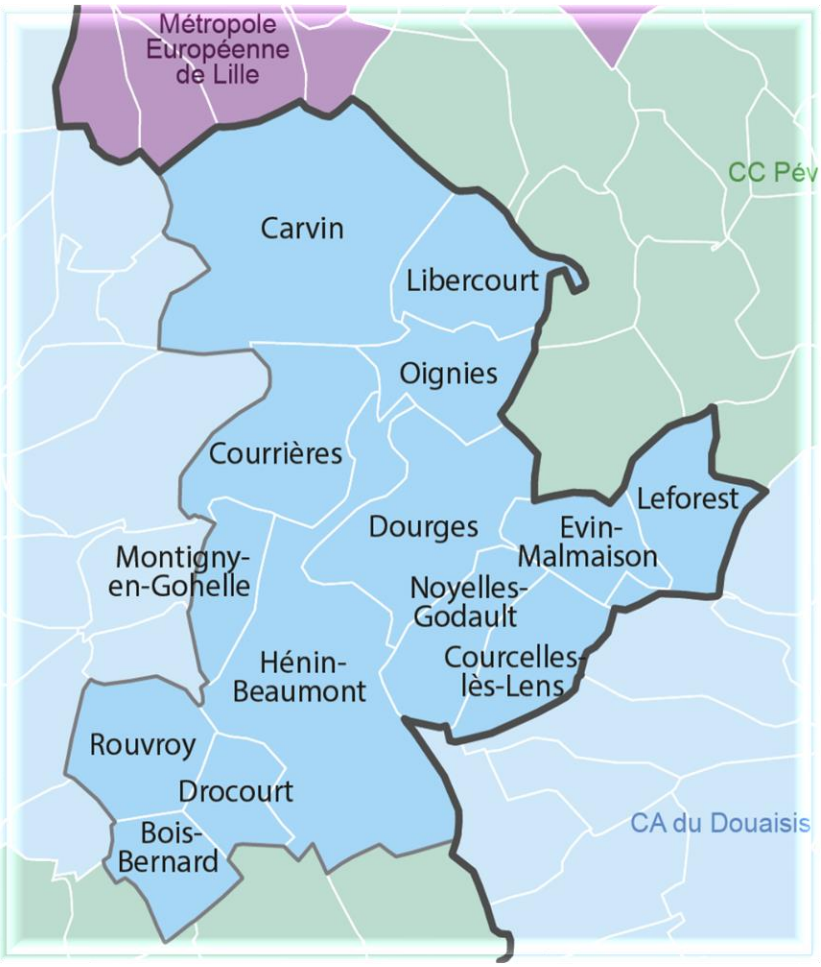

2.4 Population accompagnée

Les tableaux suivants précisent la situation actuelle et offrent la possibilité de comprendre la nécessité de la recomposition de notre offre d'hébergement.

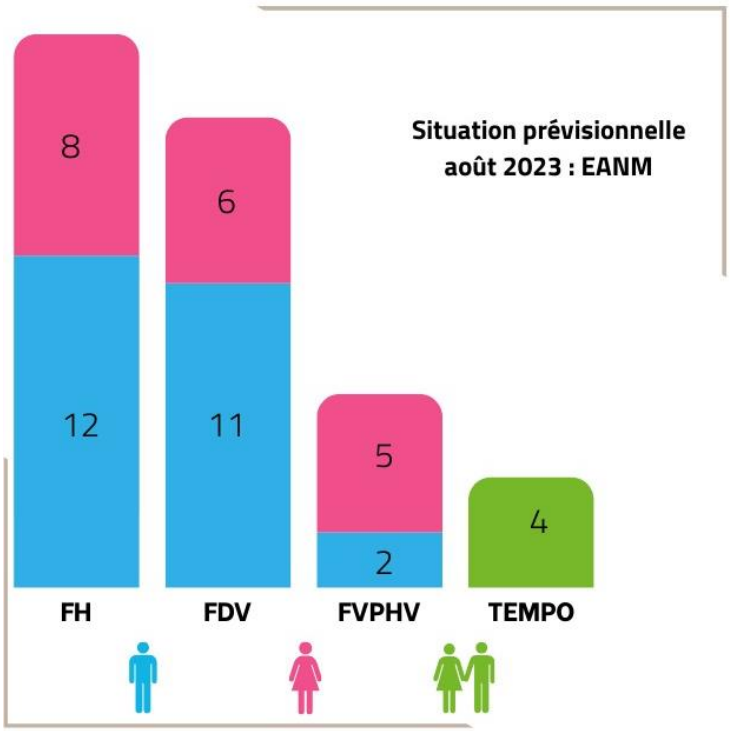

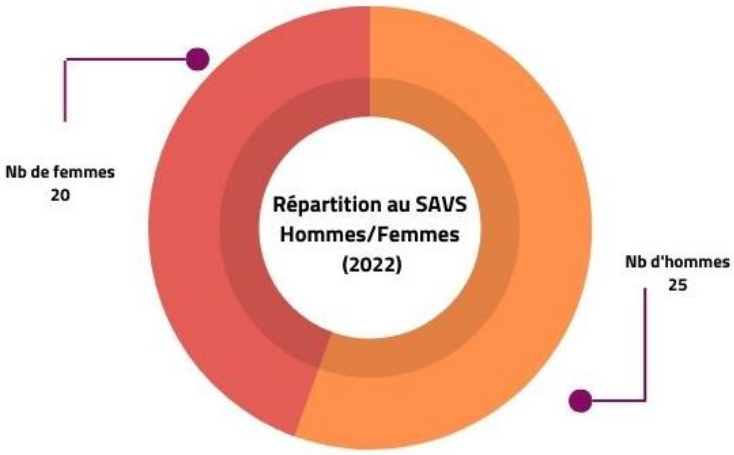

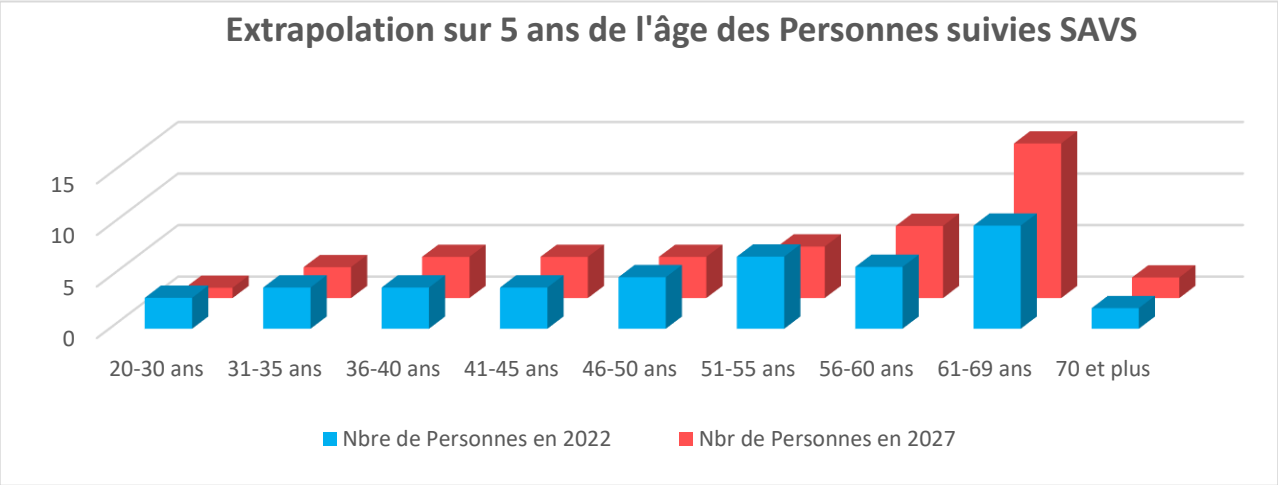

Afin d'être en cohérence avec l'évolution de l'environnement, le Pôle s'adapte aux besoins des Personnes, crée des partenariats en ce sens et se met en conformité avec les normes en vigueur.

Les modalités de participation et d'intervention de la Personne

La Personne bénéficie de lieux et temps d'expressions au travers de réunions du conseil de vie sociale et d'enquêtes de satisfaction. La Personne peut solliciter ou non la collaboration de sa famille et/ou son représentant légal, elle peut également être accompagnée de la personne de confiance qu'elle aura désignée.

Afin de veiller au respect de la Personne, de ses opinions, de ses choix et de ses libertés, le Pôle permet la libre expression et l'amène à nous faire part de ses propres requêtes.

A travers les lieux d'expression, peuvent émerger des demandes qui viendront développer notre offre de prestations.

Dans un processus d'amélioration continue de la qualité, le Pôle propose aux Personnes la mise en place d'enquêtes de satisfaction, l'objectif étant de nous adapter pour offrir les meilleures prestations possibles.

Evolution de la population accueillie et à l'extérieur du Pôle

Le Pôle Habitat et Vie en Autonomie accompagne des adultes en situation de handicap intellectuel. Les parcours de vie comme les situations de chacun sont uniques. Certains indicateurs nous permettent de définir des orientations et ainsi, d'anticiper les accompagnements futurs. Au 1er Janvier 2023, 93 personnes sont accompagnées par le Pôle.

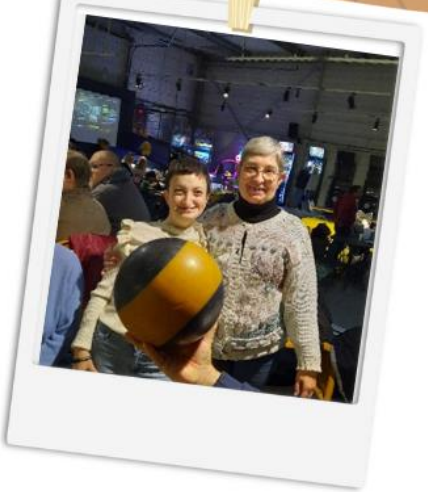

2.5 Nature de l'offre de service et son organisation

2.5.1 Le parcours de la personne au sein du Pôle

Le processus d'admission

Dès qu'une place est disponible, l'étude de la candidature d'admission est lancée au travers de l'outil Via trajectoire et des procédures qui en découlent.

Les admissions qui sont examinées sont subséquentes à des décisions de la MDPH quant au principe et à la nature de l'accompagnement.

Toutes les candidatures transitant par le logiciel Via trajectoire sont examinées par les chefs de service médico-social conformément à la procédure associative d'admission.

L'élaboration conjointe du projet personnalisé

Une procédure spécifique à l'élaboration du projet personnalisé a été conçue au niveau associatif. Elle formalise les étapes du projet personnalisé de la Personne.

Le projet sert de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre de l'accompagnement. Il permet d'harmoniser les actions quotidiennes. C'est une façon de concevoir l'approche, le projet construit est un projet qui a pour but de promouvoir la Personne.

C'est la clef de voûte de l'accompagnement individualisé, c'est une adaptation à la singularité de chacun. Il permet de poser une vision pour la Personne. Il prend en compte les spécificités de l'adulte tout en l'inscrivant dans le cadre général posé par la loi.

Le référent coordinateur du projet personnalisé, véritable pivot dans le dispositif d'accompagnement est l'interlocuteur privilégié de la Personne. Il centralise l'ensemble des informations la concernant. En permanente communication avec l'ensemble des partenaires intervenant, il élabore, construit et formalise avec elle son projet de vie.

Les droits et devoirs des personnes

Vivre sa vie, c'est pouvoir faire des choix, définir ses priorités en ayant connaissance de ses capacités et pouvoir assumer les conséquences de ses actes. Le Pôle Habitat et Vie en Autonomie a la volonté de rendre le pouvoir d'agir aux Personnes c'est-à-dire la possibilité d'agir sur leur propre vie, de mieux contrôler leur environnement. Pour cela, les professionnels accompagnent les Personnes à développer leurs capacités à s'autodéterminer, et donc développer leur autonomie, leur capacité à s'autoréguler. Selon leurs capacités, les défis sont plus ou moins importants à relever pour

s'autodéterminer. L'autodétermination est aussi adoptée comme un principe guidant les pratiques d'intervention des professionnels. Dès lors, ils proposent à la Personne une réponse personnalisée à ses besoins en prenant en compte ses aspirations, goûts et intérêts. Une fois que les conditions optimales sont posées, la Personne peut développer un comportement autodéterminé, elle développe ainsi son pouvoir d'agir : sa capacité à agir pour sa propre vie.

Le Pôle Habitat et Vie en Autonomie doit pouvoir offrir des possibilités d'accompagnement adapté à chaque étape de la vie des Personnes.

Accès au Dossier Unique de l'Usager

Le Dossier unique de l'usager existe sous 2 formes : le dossier papier et le dossier numérique.

Quel que soit sa forme, celui-ci doit contenir des informations identiques utiles formalisées et actualisées ; d'ordre Administratives, Socio-éducatives, Médicales et Paramédicales.

L'objectif du dossier étant :

- d'assurer une mémoire des actions entreprises
- de permettre le suivi et la compréhension du parcours médico-social de la personne
- d'éviter toute rupture de parcours de la personne

Les conditions d'accès :

Depuis 2019, l'Association s'est engagé dans la démarche du RGPD comme l'exige le décret du 25 mai 2018 ; toutes les demandes d'accès au dossier unique sont soumises au DPO, celles-ci seront traitées dans le cadre de la procédure en vigueur.

La place de l'entourage

Les familles sont motrices avec leurs proches et sont les principaux partenaires du Pôle. Les familles impliquées permettent de rassurer la Personne et « lorsque le climat de confiance est installé tout le monde est gagnant » disait un parent lors d'un groupe de travail. C'est donc à partir de cette réflexion que nous abordons la place de l'entourage des Personnes au sein du Pôle. La clarté augmentée d'un dialogue suivi et permanent avec l'entourage contribue à maintenir la confiance. Des outils peuvent être créés pour transmettre les informations. Les visites sur site sont importantes et peuvent aussi favoriser ce climat serein. Sur le Pôle, il est important de préciser que la règle concernant le choix des Personnes à proposer à leurs proches la possibilité d'être présent ou non demeure le point de départ dans cette dynamique.

Pour associer les proches, plusieurs pistes ont été évoquées et pourraient donner lieu à des actions à terme : la création d'une animation de certaines activités par des proches experts dans certains domaines pourrait permettre de leur offrir un investissement mesurable au sein du Pôle.

La sortie ou la réorientation

De manière générale, notre Pôle intervient sur plusieurs années auprès des Personnes qui nous ont sollicitées. La MDPH décide de la durée de l'accompagnement. Ainsi, d'un point de vue administratif, la Personne est libre de mettre fin à son accompagnement lorsqu'elle le souhaite. Pour cela, il lui suffit de le signifier aux chefs de service médico-social. Ceux-ci prennent acte de ce souhait et proposent à la Personne une rencontre pour mûrir cette décision.

Dans le contexte d'un renouvellement 6 mois avant le terme de la durée d'accompagnement octroyée par la MDPH, nous interrogeons l'intérêt d'un renouvellement ou non. Le Directeur du Pôle peut décider dans certaines circonstances particulières de mettre un terme à l'accompagnement, sans que la Personne n'en ait exprimé la demande.

2.5.2 Le projet managérial et le projet RH

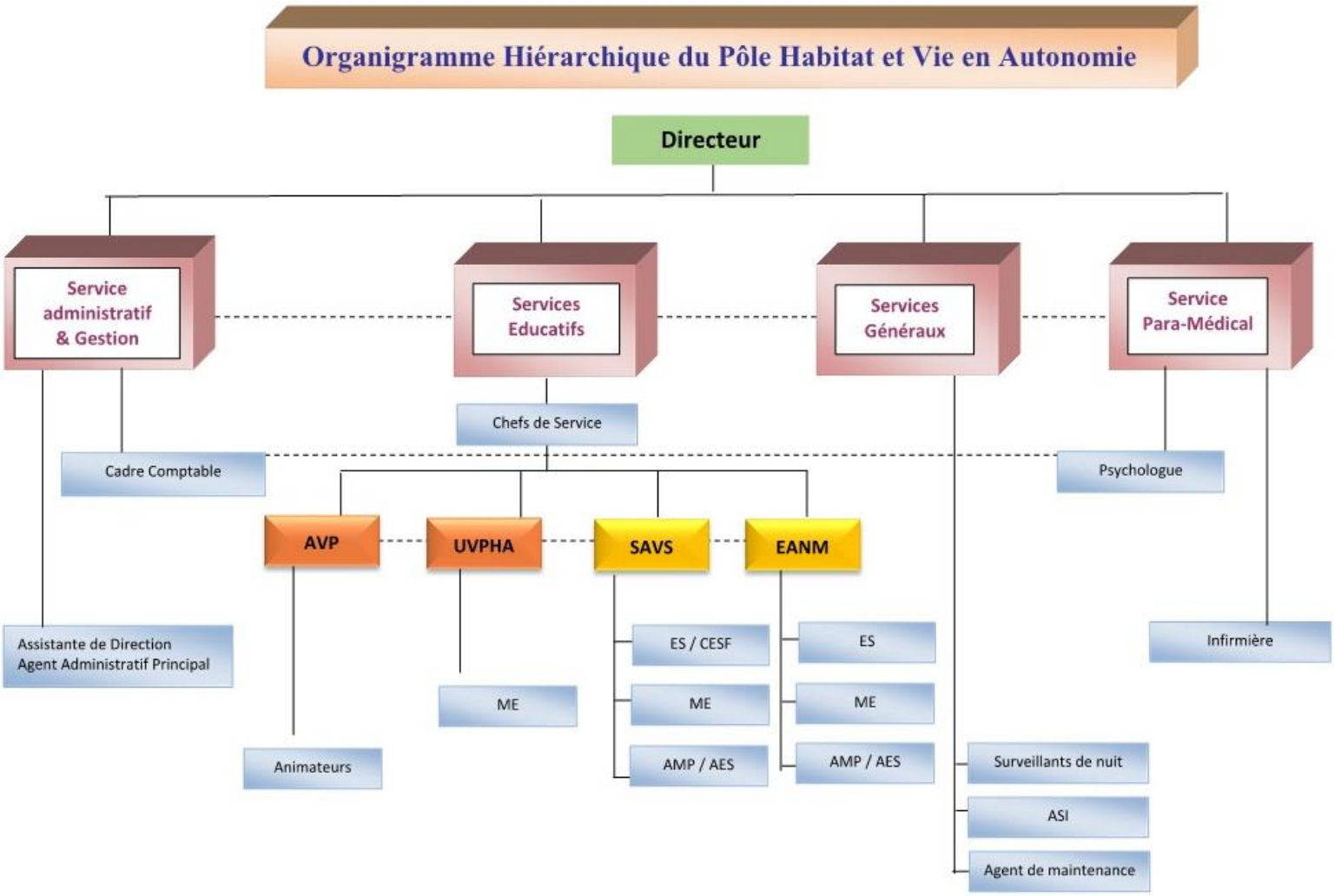

La dynamique du travail en pôle et les réunions

Le Pôle Habitat et Vie en Autonomie est le regroupement des établissement et service qui sont inter-reliés car semblables en termes de ressources mobilisées et qui constituent la palette d'offre d'accompagnement et d'hébergement sur le territoire.

Il n'est de bonne organisation que celle qui atteint ses objectifs à l'intérieur d'un cahier des charges. Ces objectifs sont les suivants :

- réfléchir et élaborer : l'organisation du temps de travail au sein du Pôle Habitat et Vie en Autonomie permet la mise en place de réunions différenciées centrées sur la promotion de la Personne et de son parcours de vie,
- assurer une mise en projet et une coordination du parcours : les coordinateurs disposent d'un temps de travail de manière à repérer les besoins et attentes des Personnes, cerner les priorités d'action, élaborer et suivre les projets tout en favorisant la notion de parcours au sein du Pôle et en évitant les ruptures.

Un service de coordination des parcours et des projets : il assure la coordination et le suivi des projets des Personnes avec les différents intervenants internes et externes. Il est placé sous la responsabilité des chefs de service médico-social. Il comprend les éducateurs spécialisés coordinateurs dédiés entre autres à cette mission.

Ce service assure les missions suivantes :

- accompagner l'expression du projet personnalisé,
- coordonner de manière renforcée pour garantir la cohérence du parcours du fait de la complexité de la situation et relevant parfois de partenaires nombreux et appartenant à des secteurs différents.

2.5.3 Communication, travail en réseau et partenariat transversal

2.6 Objectifs d'évolution, de progression et de développement

Perspectives du Pôle sur 5 ans

Le Pôle Habitat et Vie en Autonomie, va conduire plusieurs projets d'envergure qui vont le métamorphoser. Cela va permettre de consolider le fonctionnement et renforcer la capacité de l'équipe d'encadrants à répondre aux attentes des Personnes. La complémentarité des établissement et service du pôle autorise une synergie grâce au travail ensemble promu par le CODIR. Cela aboutit à la possibilité de mettre en œuvre un parcours de vie au sein du pôle et ce aux fins de limiter les ruptures de parcours.

Plan d'action transversal du Pôle sur 5 ans

Thématique 1 : Renforcer la participation des personnes et les soutenir dans leurs droits

Fiche action n°1 : Développer la participation des Personnes à leur projet

Objectifs	Actions envisagées
Permettre aux personnes d'obtenir une information adaptée	- Mettre en place une démarche de co-construction effective en intégrant les Personnes aux différents groupes de réflexion et de travail. - Sensibiliser les Personnes par la mise en place de groupes d'expression et partages d'expériences. - Favoriser la participation des personnes accompagnées au sein de toutes les instances démocratiques : CA, CVS, SU Conseils municipaux…
Améliorer les connaissances des Personnes	- Créer des actions au sein du Pôle pour favoriser l'entraide des personnes et développer la pair-aidance. - Développer la culture de l'autodétermination chez les personnes, les professionnels et les familles. - Veiller et développer l'accès aux droits et à la citoyenneté des Personnes.

Thématique 2 : Répondre à l'évolution des besoins et des attentes des Personnes en diversifiant nos modalités d'accompagnement

Fiche action n°2 : Préparer les professionnels aux évolutions du secteur

Objectifs	Actions envisagées
Travailler sur la posture professionnelle	- Favoriser la collaboration entre professionnels intra-Pôle. - Intégrer la part de risques et d'incertitudes inhérente à toute expérimentation.
Enrichir la culture commune des professionnels	- Développer l'expertise en interne sur des sujets spécifiques. - Poursuivre les formations collectives et spécifiques. - Poursuivre la politique d'innovation, de Recherche et Développement pour s'adapter en continu aux besoins et attentes.
Améliorer la communication interne	- Favoriser les échanges collectifs autour des situations particulières. - Favoriser le partage des outils. - Partager les expériences positives. - Accompagner les Personnes dans la transition numérique et sensibiliser l'environnement familial.
Mutualiser les réflexions et consolider les pratiques déjà en place en termes de diversification des modalités d'accompagnement	- Mener une réflexion transversale sur les modalités de développement des différents types d'accompagnement. - Développer des temps de formation et d'échanges de pratiques réguliers pour les professionnels. - Favoriser la qualité d'accompagnement tout au long de la vie en coconstruisant des solutions adaptées et innovantes.

Thématique 3 : Améliorer la continuité et la fluidité des parcours des Personnes en renforçant les coopérations

Fiche action n°3 : Renforcer les partenariats au service des parcours des Personnes

Objectifs	Actions envisagées
Améliorer la connaissance des besoins et attentes des Personnes	- Systématiser à tous niveaux, une évaluation multidimensionnelle fondée sur la triple expertise (professionnel, Personne, Entourage). - Accompagner et coordonner les parcours de vie inclusifs dans le respect du choix éclairé de la Personne : scolarité, logement, travail, loisirs, santé, vie affective et sexuelle, culture, mobilité…

Développer de nouvelles modalités d'accompagnement et rechercher des solutions innovantes	- Développer l'offre d'Habitat Inclusif. - Soutenir la réflexion associant professionnels et Personnes pour l'émergence de solutions innovantes (veille, visites, groupes de réflexion…). - Poursuivre le développement d'une offre de service modulable permettant une pluralité de réponses, en lien avec l'évolution du public et de la société.
Développer des partenariats permettant de soutenir l'accompagnement	- Faire connaitre l'expertise du Pôle sur le territoire et valoriser ses compétences auprès des partenaires. - Poursuivre le développement des partenariats. - Sensibiliser les partenaires sur les sujets importants : citoyenneté, inclusion, handicap… - Favoriser la continuité des parcours en mobilisant les compétences de l'ensemble des acteurs.

Thématique 4 : Structurer et promouvoir le Pôle Habitat et Vie en Autonomie sur le territoire d'intervention

Fiche action n°4 : Faire évoluer l'offre du Pôle Habitat et Vie en Autonomie

Objectifs	Actions envisagées
Améliorer la lisibilité du Pôle Habitat et Vie en Autonomie	- Développer les supports de communication présentant le Pôle en fonction des cibles. - Créer des espaces d'échanges entre les professionnels du territoire qu'ils soient physiques ou numériques. - Développer des actions visant l'intégration des nouveaux professionnels.
Mettre en œuvre une organisation apprenante	- Recenser les compétences mobilisables au sein du pôle, les écarts avec les besoins résultants de la transformation de l'offre, qualifier et accompagner les professionnels.
Développer le soutien aux familles/aidants	- Développer des modalités d'accueil souples et variées répondant aux besoins. - Mener une réflexion sur l'accueil des familles lors de leurs venues au sein du pôle. Offrir une veille active aux familles sur les réponses possibles en fonction des situations vécues.

Thématique 5 : Promouvoir l'engagement militant des familles, des Personnes et des amis.

Fiche action n°5 : Développer l'implication des Personnes dans les projets du Pôle et de l'Association

Objectifs	Actions envisagées
Favoriser une culture participative	- Mettre en place des temps de rencontres avec les Personnes.
Assurer la promotion de l'empowerment	- Favoriser la participation des Personnes aux instances du Pôle et de l'Association. - Viser une autonomie optimale pour la Personne par sa participation, son émancipation, et son pouvoir d'agir. - Faciliter et encourager les candidatures au Conseil d'Administration de Personnes accompagnées et d'amis.

Thématique 6 : Contribuer au déploiement d'actions en faveur du développement durable.

Fiche action n°6 : Mettre en place des actions de développement durable

Objectifs	Actions envisagées
Agir pour le bien-être de la planète en rendant actrices les personnes accompagnées	- Sensibiliser les personnes au développement durable et au circuit des déchets. - Poursuivre la mise en place et développer le tri sélectif. - Envisager la mise en place de l'éco-pâturage.

3. Projet de l'Etablissement d'Accueil Non Médicalisé

3.1 Agrément

Sous validation du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, le nouvel agrément permet l'accompagnement permanent et temporaire de personnes notifiées Foyer d'Hébergement (FH structure ou FH en Unité d'Accompagnement en Semi-Autonomie), Foyer De Vie (FDV) ou Foyer de Vie pour Personnes Handicapées Vieillissantes (FVPHV) sous une seule et même appellation plus générique, celle d'un Etablissement d'Accueil Non Médicalisé. Ainsi, il a vocation à regrouper en dispositif un ensemble de structure et service relevant de la seule aide sociale départementale, qu'il y ait ou non en complément une activité professionnelle.

Par recomposition de l'offre, l'Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) est composé de 48 places :

<table>
<tr><th></th><th>Accueil permanent</th><th>Accueil temporaire</th><th>TOTAL</th></tr>
<tr><td>UASA</td><td>12</td><td></td><td>12</td></tr>
<tr><td>FH classique permanent</td><td>8</td><td rowspan="3">4</td><td rowspan="3">36</td></tr>
<tr><td>FDV</td><td>17</td></tr>
<tr><td>FVPHV</td><td>7</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>44</td><td></td><td>48</td></tr>
</table>

3.2 Le public et son entourage

Lorsqu'on fait un focus sur les personnes hébergées en 2022, il est relevé un âge moyen de 47 ans avec une proéminence à hauteur de 60% d'hommes. Cette prévalence s'observe depuis plus de 5 ans malgré les flux entrants et sortants inhérents à l'établissement.

Le profil des personnes hébergées se caractérise majoritairement par l'existence d'une déficience intellectuelle légère ou moyenne.

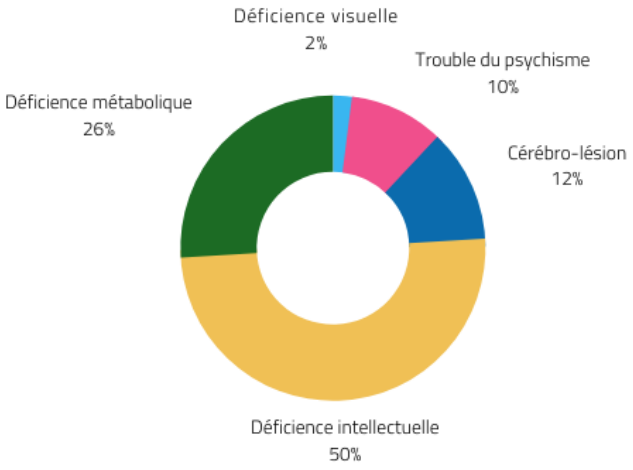

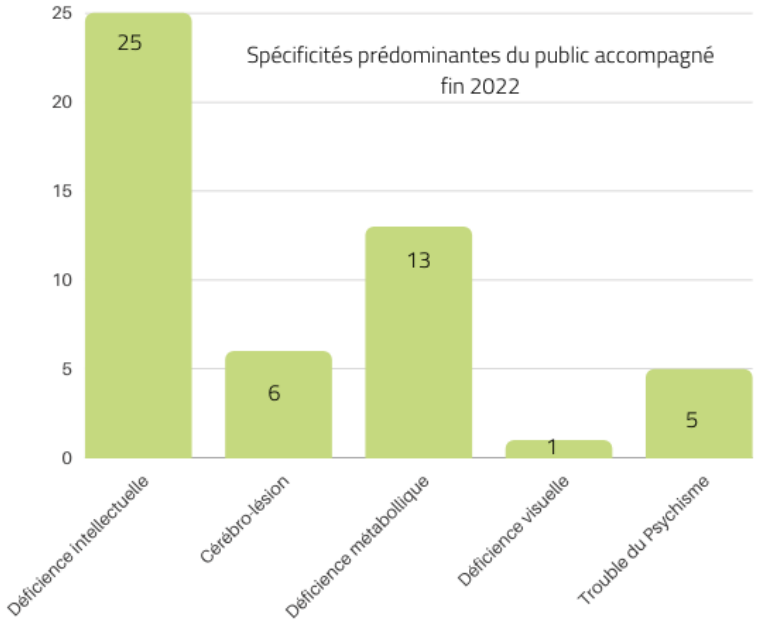

Besoins et attentes du public

L'établissement montre une hétérogénéité du public accompagné, allant du jeune travailleur au retraité, d'un projet d'autonomie au maintien d'acquis.

L'accompagnement prodigué dépend des attentes émises en Projet Personnalisé et des capacités de chacun. Les orientations sont le fruit d'une co-construction entre l'habitant, ses proches aidants, s'il le souhaite, les services et les partenaires sollicités.

Afin de permettre aux habitants d'avancer dans leur projet, l'EANM propose :

- ✓ un accueil et un habitat chaleureux dans un lieu de vie agréable et épanouissant,
- ✓ un cadre sécurisant, repérant et structurant où tout est expliqué avec un langage adapté,
- ✓ une écoute attentive renforçant le développement personnel et les rapports aux autres,
- ✓ un strict respect de la vie privée, intime, affective et sexuelle,
- ✓ une aide à la libre expression et aux prises de décision autodéterminées avec réponse adaptée aux attentes exprimées,
- ✓ un respect du rythme de chacun tout en favorisant le lien relationnel, en façonnant le sentiment d'utilité sociale, en réprouvant l'isolement,
- ✓ une aide au développement des facultés d'autonomie, à défaut au maintien d'acquis dans une logique d'insertion sociale et d'inclusion,
- ✓ un accès facilité à la culture, aux loisirs et aux vacances,
- ✓ un suivi santé et un apprentissage à l'autonomisation dans leur parcours de soins,
- ✓ une consolidation, un maintien ou une amélioration des liens familiaux.

Place de l'entourage

Le public accompagné étant juridiquement considéré comme vulnérable, les mesures de protection sont courantes, notamment la mise sous tutelle. Le mandataire judiciaire désigné est majoritairement un organisme même si certains proches demandent à endosser ce rôle.

Toujours en accord avec la personne accompagnée, l'EANM met un point d'honneur à établir un contact régulier et fiable avec les Services tutélaires et les Représentants légaux. Il fait remonter les besoins, difficultés, faits marquants et incite des rencontres périodiques permettant d'échanger autour des démarches pensées ou amorcées, des progrès et complexités, ou encore d'acter la cohérence des actions éducatives.

Expression et participation des habitants

Plusieurs modalités d'expression et de participation sont proposées aux habitants de sorte qu'ils prennent part aux décisions qui les concernent. Au cours de ces instances qui rythment les évolutions de l'établissement, chacun est libre d'exposer ses impressions, d'affirmer ses choix et de contribuer aux avancées.

3.3 Nature de l'offre de service et l'organisation de l'Etablissement d'Accueil Non Médicalisé

L'offre de service

Voici succinctement les missions honorées :

- Proposer un environnement sécurisant, repérant et structurant.
- Mettre en œuvre un accompagnement individualisé et bientraitant tenant compte du Projet de vie.
- Mettre l'accent sur l'accessibilité de l'information, l'expression des droits, les choix et les libertés.
- Dynamiser et promouvoir le développement et l'épanouissement personnels.
- Favoriser une vie citoyenne pleinement autonome dans une société qui se veut plus inclusive.
- S'inscrire dans une logique écoresponsable et acquérir des automatismes respectueux de l'environnement.
- Proposer à l'habitant et à sa famille une expertise à chaque étape du Projet de vie.
- Favoriser, soutenir et sécuriser les transitions et les parcours de chacun.

Les prestations et activités suggérées ont pour objet de servir l'intérêt des habitants.

- Elles incitent le résidant à être acteur de sa vie.
- Elles mettent le curseur sur les enjeux et les actions à mettre en œuvre.
- Elles s'appuient sur des supports pédagogiques d'apprentissage et facilitent l'acquisition de nouvelles compétences.
- Elles permettent l'intégration des règles de vie socialement admises.
- Elles proposent, développent et consolident l'ouverture sociale.
- Elles facilitent l'accès aux soins et visent l'autonomisation.
- Elles favorisent l'émancipation et encouragent les prises de décision.

Le projet architectural

De sorte de maximiser les ressources, il a été décidé de centraliser l'ensemble des services liés à l'EANM sur le seul site de Carvin. Ainsi, le service UASA initialement situé sur Hénin-Beaumont est venu s'adjoindre à la transformation du service d'hébergement. Cette proximité va grandement favoriser le développement de l'autonomie et les perspectives d'inclusion.

Les travaux engagés sur la structure d'internat ont concerné des travaux d'embellissement auxquels se sont ajoutés la transformation et l'aménagement de 4 salles d'activités : un espace soin-esthétique, une salle Snoezelen, une grande salle d'activité et une cellule multimédia toute équipée.

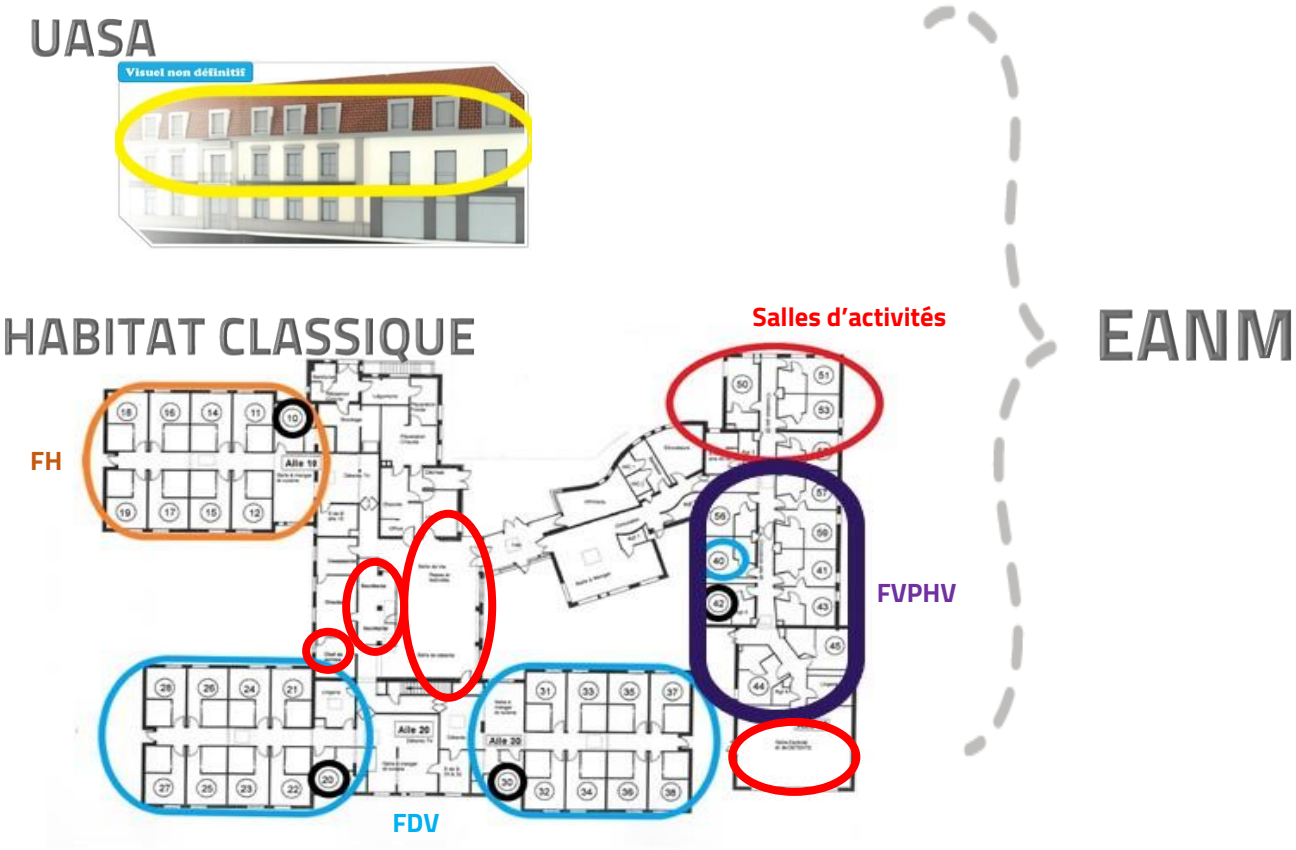

Les projets d'accompagnement des Personnes

Etre résidant en EANM, c'est être considéré dans son individualité avec bientraitance et respect sous principe de libre adhésion. C'est également prendre part à la vie en collectivité et être reconnu citoyen dans une société inclusive.

- **Projet Personnalisé**

Outil de référence inscrit dans la Loi du 02 Janvier 2002, le Projet Personnalisé sert l'accompagnement et la coordination des actions. Co-construit sur la base des attentes autodéterminées et des besoins de la Personne, il dynamise le parcours de vie en offrant une ligne de conduite aux réflexions et au déploiement d'actions éducatives voulues par l'habitant.

Réunion pluridisciplinaire

Attentes autodéterminées

GEVA

Besoins

Projet
Bilans

De manière globale, l'outil recense 3 types d'objectifs généraux :

- L'image, l'estime et l'affirmation de soi
- L'autonomie : apprentissage / maintien des acquis
- Le lien social

Accompagnement de la personne

Présent pour accompagner les habitants dans tous les actes de la vie quotidienne, l'EANM garantit le respect de l'identité, de l'intégrité et de l'intimité. Mettant l'accent sur la sécurité, l'hygiène, la prévention, l'accès à la santé et à la socialisation, il prend en considération le rythme de vie personnel et favorise les retours famille comme les séjours vacances en certifiant la cohérence éducative.

Dispositif Habitat & Médico-Social

L'EANM propose différents types d'hébergement :

- L'accueil permanent, en habitat classique ou sous logement semi-autonome
- L'accueil temporaire, en séjour séquentiel

Il regroupe en dispositif d'accompagnement un ensemble des services non médicalisés sous condition de notification valide délivrée par la CDAPH. Sont admissibles les orientations FH, FDV et FVPHV. Jeunes ou âgées, travailleuses ou non, les Personnes sont accompagnées de façon singulière dans le respect de leur projet et leur parcours.

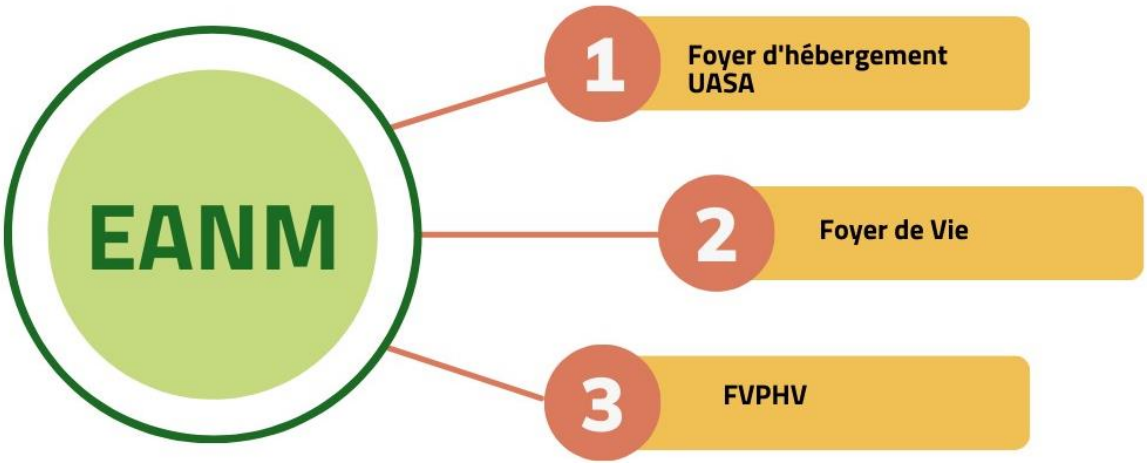

- Habitat classique (FH/FDV/FVPHV)

L'établissement comporte 4 unités de 9 chambres individuelles avec salle d'eau privative. Elles permettent l'hébergement de 32 Personnes en régime permanent et 4 réponses en accueil temporaire.

- FH : Cette unité propose aux travailleurs ESAT de 20 à 60 ans une vie en collectivité avec accompagnement éducatif. Elle vise l'autonomisation et l'inclusion. Elle incite les apprentissages aux actes de la vie courante et invite à l'insertion sociale.

- FDV : Cette unité propose l'hébergement institutionnel et l'accompagnement éducatif de Personnes de plus de 20 ans. Elle apporte un accompagnement de proximité dans tous les actes de la vie quotidienne et propose des animations et actions visant l'autonomie, l'activité et la dynamique psycho-sociale.

- FVPHV : Ouverte aux personnes vieillissantes, cette unité propose un hébergement en structure, une prise en charge globale favorisant le maintien des acquis et un accompagnement dans la vision du Bien Vieillir. Le FVPHV s'adresse aux personnes qui ne présentent pas d'état de santé ou de dépendance nécessitant une prise en charge médicalisée.

    - Unité d'Accompagnement en Semi-Autonomie (UASA)

L'unité propose 12 appartements (6 par étage) dont 2 communiquent ensemble. Ces logements mis à disposition de l'Association pour des Personnes orientées FH contiennent tous une cuisine, un salon séjour, une chambre et une salle de bain équipée avec toilettes. Ce service assure l'hébergement et l'accompagnement éducatif de travailleurs ESAT en dispositif semi-autonome.

Localisé au cœur de la ville, bien desservi par les transports en commun, l'EANM consolide les relations avec les familles, prône l'importance du lien social et encourage la démarche inclusive par le développement du réseau de proximité, le renfort des apprentissages à l'autonomisation et le lissage des différences au travers l'intra-cité.

En marge des activités de la vie quotidienne, les prestations et animations sont proposées quelque soient les modalités d'accompagnement mais avec une intensité différente. Elles reposent sur des champs d'intervention hétérogènes et des compétences distinctes :

- Projet d'autonomie / Maintien d'acquis : Entretien du linge, Cuisine éducative et thérapeutique, Rendez-vous médicaux/psychologiques, Accès aux soins, Aide au transport
- Atelier informatique et activités numériques
- Activités physiques : piscine, randonnées pédestres, gymnastique douce, zumba, tennis de table, judo, football, basketball, pétanque
- Détente et Bien-être : Ateliers esthétiques, Séances Snoezelen, Relaxation
- Activités culturelles, manuelles et créatives : Théâtre, Bibliothèque, Visite « Patrimoine », Cinéma, Musique, Chant, Dessin, Peinture, Confection d'objets, Décoration
- Activités de médiation animale : Ferme pédagogique, Thérapie animale et visite de refuges
- Groupes thématiques : Vie affective et sexuelle
- Participation à l'éco-citoyenneté : Animations SYMEVAD, Initiations diverses

Des temps festifs organisés par les services viennent ponctuer et rythmer les saisons. Ils permettent aux proches aidants, partenaires, éventuellement au tout public de partager des moments conviviaux et chaleureux. La dynamique recherchée vise à amplifier la socialisation et réduit les risques d'exclusion.

Le projet de soin

Bien que l'établissement ne soit pas médicalisé, le domaine de la santé et l'accès aux soins sont des dimensions cruciales inscrites dans les pratiques et s'inspirent du Programme Régional de la Santé 2018-2028 (PRS).

- Parcours de soins
- Accompagnement fin de vie
- Conventionnement santé

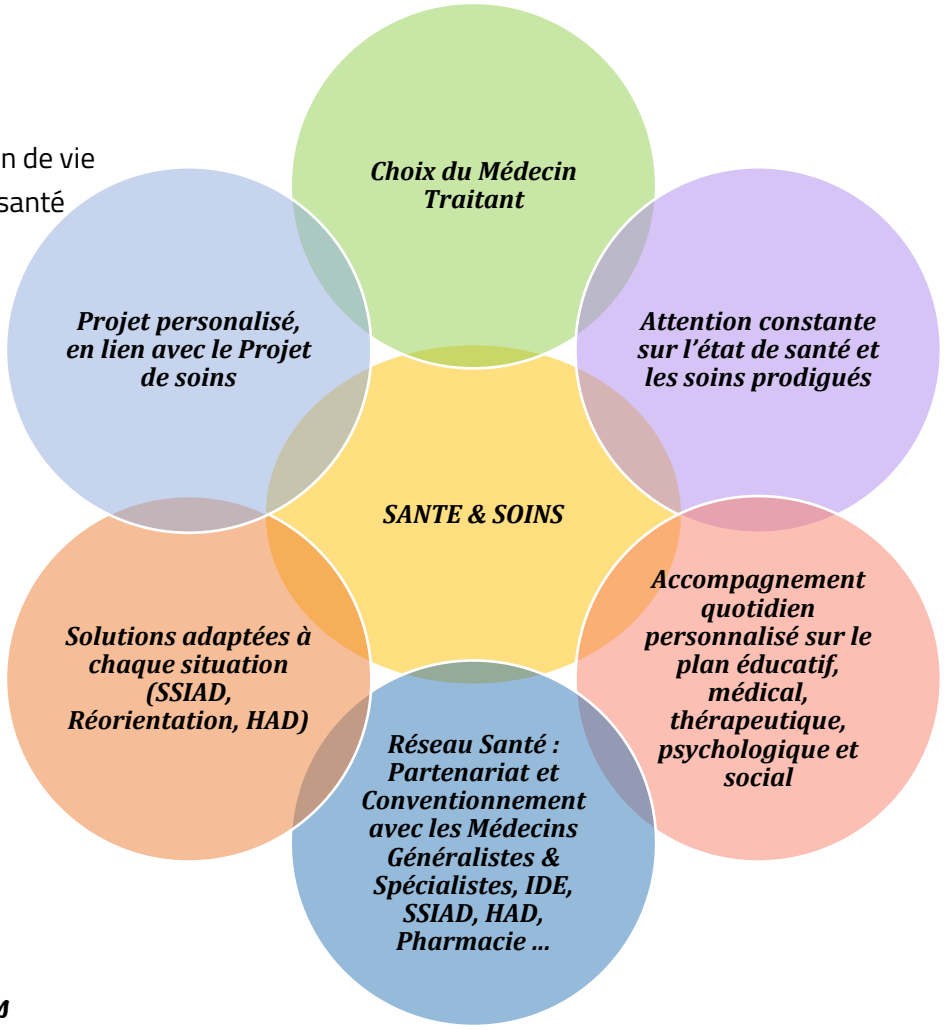

Les Ressources Humaines

Les équipes d'accompagnement sont constituées de professionnels de qualifications différentes qui apportent et conjuguent les diversités de leurs connaissances et compétences en faveur d'un pilotage du projet personnalisé respectueux des droits de la Personne, de ses besoins et de ses capacités.

- L'Educateur Spécialisé
- L'Accompagnant Educatif et Social ou l'Aide Médico-Psychologique
- Le Moniteur Educateur
- Les Surveillants de nuit

3.4 Objectifs d'évolution, de progression et de développement

Le plan d'action spécifique de l'Eanm sur 5 ans

Conscient de l'importance de transformer son offre, l'EANM suit les évolutions du secteur et inscrit ses actions dans les nouvelles nomenclatures, la réforme de tarification et ses prérogatives à savoir l'autodétermination et l'inclusion.

Ainsi, les 5 années à venir vont s'appuyer sur un Projet Associatif Global revisité et 5 thématiques jugées prépondérantes.

Les fiches actions

Thématique 1 : Renforcer la participation des personnes et les soutenir dans leurs droits

Fiche d'action n°1 : développer la participation des Personnes à leur projet

Objectifs	Actions envisagées
Rendre accessible les différents outils	- Permettre aux personnes d'obtenir une information adaptée en les associant aux groupes et traductions FALC. - Développer l'entraide et la pair-aidance entre Personnes. - S'assurer de la juste compréhension. - Favoriser le pouvoir d'agir et la prise de décision

Thématique 2 : Répondre à l'évolution des besoins et des attentes des Personnes en diversifiant nos modalités d'accompagnement

Fiche d'action n°2 : préparer les professionnels aux évolutions du secteur

Objectifs	Actions envisagées
Améliorer les connaissances des professionnels pour enrichir la culture commune	- Associer les équipes aux réflexions qui touchent leurs missions et qui facilitent la continuité de service. - Inciter la transversalité par une collaboration inter-unité et intra-Pôle. - Faire de chaque professionnel un acteur du changement. - Co-construire le fonctionnement opérationnel de l'EANM en tenant compte des mutualisations à l'échelle du Pôle.

Thématique 3 : Améliorer la continuité et la fluidité des parcours des Personnes en renforçant les coopérations

Fiche d'action n°3 : renforcer les partenariats au service des parcours des Personnes

Objectifs	Actions envisagées
Poursuivre les actions visant à développer les partenariats	- Mobiliser les acteurs et parties prenantes pour gagner en synergie et servir une évaluation experte. - Promouvoir l'autonomisation et l'accès aux soins en associant les professionnels locaux. - Conventionner avec des acteurs de santé et soumettre une continuité bientraitante à l'EANM. - Faire vivre le réseau de partenaires par des rencontres et renforcer la communication - Dynamiser l'institution et faciliter l'inclusion en renforçant les valeurs citoyennes et l'éco-responsabilité

Thématique 4 : Structurer et promouvoir le Pôle Habitat et Vie en Autonomie sur le territoire d'intervention

Fiche d'action n°4 : faire évoluer l'offre du Pôle Habitat et Vie en Autonomie

Objectifs	Actions envisagées
Poursuivre l'adaptation de l'accompagnement aux besoins et demandes des Personnes	- Opérer le changement architectural et y associer une signalétique. - Développer et déployer des supports de communication servant l'attractivité. - Fluidifier la coordination des actions au sein des ailes et entre elles. - Professionnaliser davantage par une meilleure utilisation des ressources mobilisables et le développement de compétences nouvelles. - Analyser l'activité pour rester efficient et proactif. - Adapter les modes d'accueil et soutenir les familles par des ajustements personnalisés.

Thématique 5 : Promouvoir l'engagement militant des familles, des Personnes et des amis.

Fiche d'action n°5 : développer l'implication des Personnes dans les projets du Pôle et de l'Association

Objectifs	Actions envisagées
Poursuivre le soutien et l'accompagnement aux Personnes	- Informer davantage les Personnes sur les projets et actions menées dans leur intérêt - Associer les Personnes aux réflexions pour qu'elles soient porteuses d'idées et d'évolutions.

Thématique 6 : Contribuer au déploiement d'actions en faveur du développement durable.

Fiche d'action n°6 : mettre en place des actions de développement durable

Objectifs	Actions envisagées
Agir pour le bien-être de la planète en rendant actrices les Personnes	- Inciter les Personnes à devenir les actrices d'un environnement plus sain. - Adopter les bonnes pratiques avec les Personnes des outils ludiques adaptés à une appropriation du bien-vivre ensemble. - Contribuer par le développement d'actions hors les murs.

3.5 Conclusion

Prônant des valeurs humaines et solidaires, l'EANM considère les droits citoyens et les choix autodéterminés des personnes accompagnées. Dans le respect de la bientraitance, il se donne les moyens d'offrir à chaque Personne un parcours de vie singulier.

4. Projet du SAVS

4.1 Agrément

C'est le décret n°2005-223 daté du 11 Mars 2005 qui organise le fonctionnement des SAVS. Il donne une base légale aux conditions d'organisation et de fonctionnement des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale et des Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés.

Le SAVS relève des dispositions réglementaires relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux. Son financement est assuré par le Conseil Départemental du Pas de Calais. **Le SAVS de l'APEI d'Hénin Carvin est agréé pour accompagner 45 adultes en situation de handicap, âgés de 20 ans et plus, demeurant sur le secteur d'activité de l'APEI d'Hénin Carvin.**

Le SAVS déploie ses missions auprès de 12 personnes âgées et en situation de handicap au sein de l'UVPHA de l'EHPAD de Drocourt. Cet accompagnement est rendu possible par un accord spécifique avec le Département.

De façon générale, si le SAVS peut intervenir à partir de différents lieux d'habitation, nous constatons que les interventions se concentrent sur trois types de domicile :

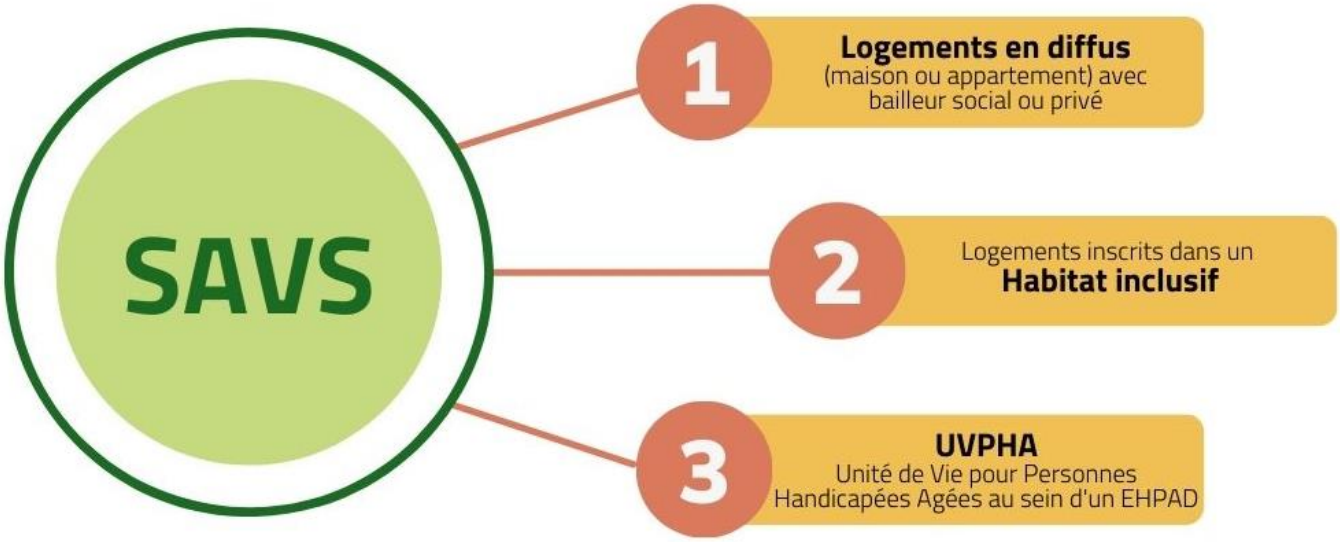

4.2 Localisation et zone d'intervention

Implanté sur Carvin, au sein du Domaine du Moulin, le SAVS de l'APEI d'Hénin Carvin intervient sur les communes de la CAHC.

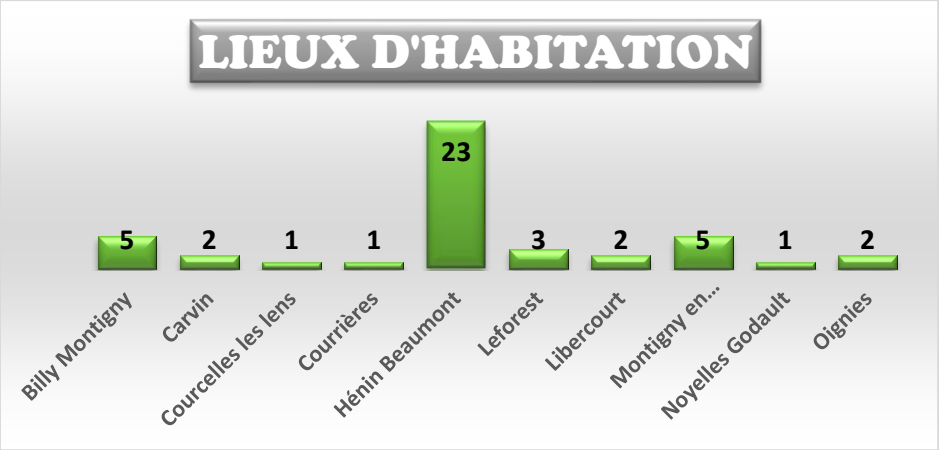

Le graphe présenté indique que 51% du public accompagné réside sur la commune d'Hénin Beaumont.

L'Habitat Inclusif implanté au sein de la Résidence Le Ponchelet à Hénin Beaumont favorise le vivre ensemble et limite l'isolement. L'intervention du SAVS y sera envisagée pour 12 personnes bien au-delà ; de l'AVP, constructrice de la mise en œuvre du projet de vie sociale de l'habitat inclusif.

L'ensemble des personnes accompagnées sont donc résidentes du Pas de Calais et assujetties aux grandes orientations politiques du Conseil Départemental du 62.

4.3 Le public et son entourage

Basée sur la connaissance des accompagnants, les données issues des dossiers des usagers et le rapport d'activité 2021, l'étude de population du SAVS menée fin 2022 permettent d'avoir une vision précise du public accompagné.
Au 31/12/2022, le SAVS intervient auprès de 45 personnes (18 femmes et 27 hommes) âgées entre 20 et 70 ans.

La pyramide des âges qui suit, établit la répartition hommes/femmes selon les âges et permet de constater que le public accompagné est majoritairement masculin mais aussi, que les 50-64 ans sont davantage représentées.

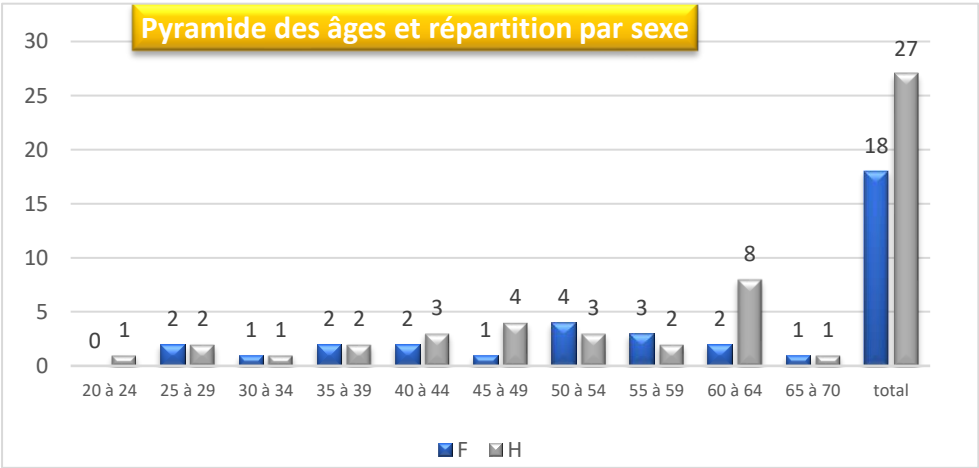

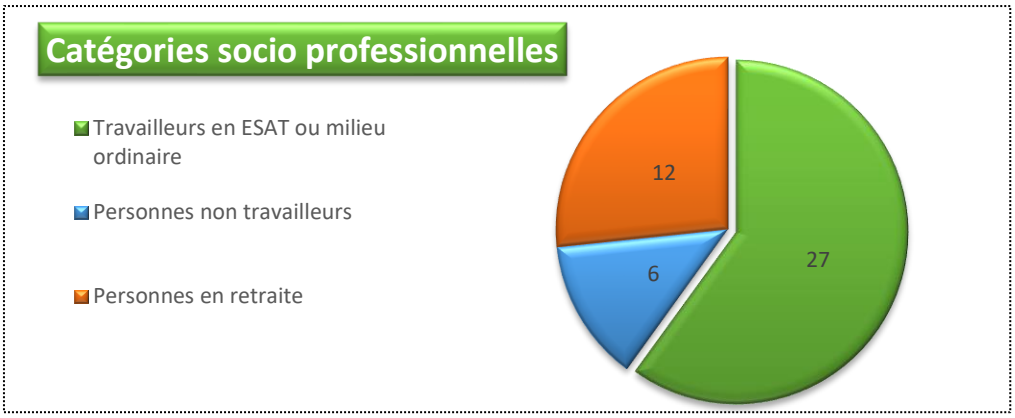

Besoins et attentes du public avec nomenclature Sérafin PH

Le public SAVS attend souvent du service d'être aidé dans les difficultés rencontrées au quotidien et d'apprendre à faire de nouvelles choses ; quand certains rêvent d'indépendance alors qu'ils vivent au domicile de leur(s) parent(s), d'autres veulent apprendre à écouter leur messagerie téléphonique, à aller au magasin afin de faire des courses en fonction de leur budget, à trier leurs papiers….

Les attentes sont multiples et toutes singulières. Si elles sont souvent clairement mentionnées, les besoins quant à eux, nécessitent du temps, une connaissance de la personne afin d'être repérés, annoncés et travaillés.

Le SAVS, tout comme l'ensemble des établissements et services à destination des personnes en situation de handicap est impacté par la réforme SERAFIN-PH (Services et Établissements : Réforme pour une adéquation des financements aux parcours des Personnes Handicapées). Cette réforme nécessite que nous puissions mettre en exergue les accompagnements proposés au public afin de valoriser les prestations fournies. SERAFIN-PH est venu apporter une définition des besoins et des accompagnements en les listant. Il est donc nécessaire d'augmenter la traçabilité des actions mises en place à destination du public afin de garantir nos financements.

La nomenclature SERAFIN-PH fait état de 3 types de besoins :

- <u>Besoins en matière de santé somatique et psychique</u>

  Pour ce qui concerne le domaine de la santé, les adultes attendent des professionnels des conseils et des reformulations adaptées des termes médicaux afin de faciliter leur compréhension mais aussi de les rassurer sur leurs situations. En effet, une aide conséquente est apportée pour les rendez-vous auprès des médecins spécialistes et pour renseigner les documents nécessaires.

- <u>Besoins en matière d'autonomie</u>

  Ils vont regrouper :
  - les actes de la vie quotidienne
  - la communication et les relations avec autrui
  - la prise de décision adaptée à la sécurité

↳ Besoins pour la participation sociale

- L'accès aux droits et à la citoyenneté (exercer ses droits et libertés) : informations et guidances concernant les droits, l'expression des attentes concernant l'accompagnement, l'engagement dans le projet, la participation à la vie du service…).
- La vie dans un logement et accomplir les activités domestiques : accéder à un logement (choix, adaptation aux besoins, secteur géographique…), organiser un déménagement (étapes à respecter, chronologie, …).
- L'insertion sociale et professionnelle et l'exercice des rôles sociaux passera par mener sa vie d'apprenant ou d'apprenti, préparer et mener sa vie professionnelle, sans oublier la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle mais aussi la pair-aidance.
- Les déplacements avec un moyen de transport et la participation à la vie sociale et: Il est question autant de la création, du maintien, de l'intensification ou de l'interruption des liens avec les proches ou le voisinage que de la mise en place de loisirs ou d'activités sociales.
- Ressources et autosuffisance économique : l'ouverture des droits (MDPH, CAF, CPAM, retraite…) n'est pas chose aisée pour les personnes accompagnées (méconnaissance, difficulté à expliquer ses besoins, incompréhension des sollicitations des instances administratives), conseil et mise en œuvre des mesures de protection, obsèques, directives anticipées.

Place de l'entourage

De façon générale, le SAVS a peu de contact avec l'entourage familial des personnes accompagnées ; toutefois quelques situations nous amènent à davantage de relations avec les proches de la personne accompagnée.

Par ailleurs, en 2022, 74% des personnes accompagnées bénéficient d'une mesure de protection, exercée majoritairement par une association tutélaire :

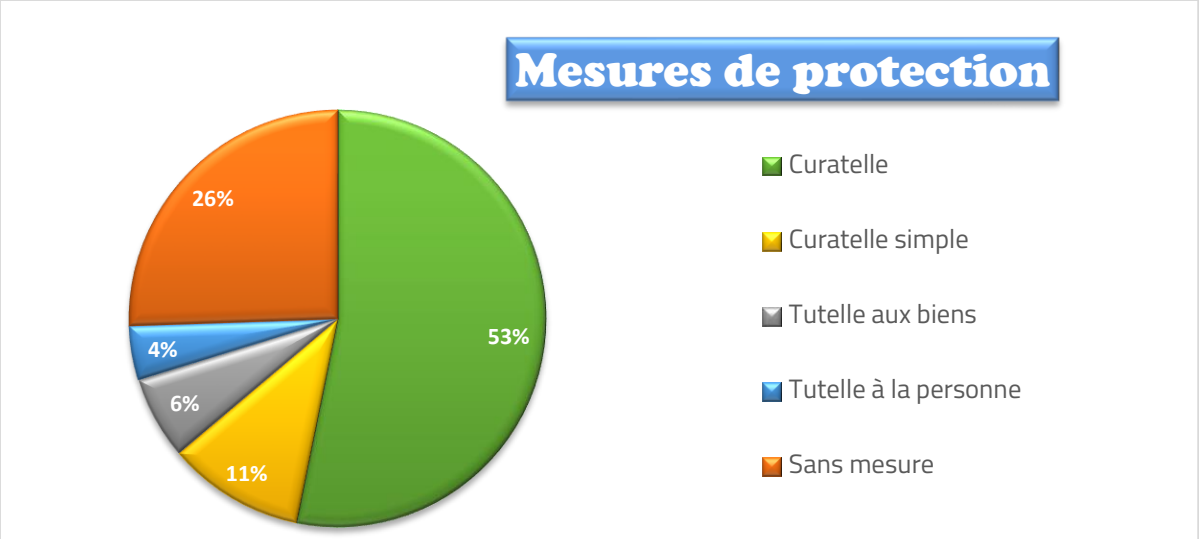

Expression et participation des Personnes

L'expression des personnes est recherchée depuis le début de la ***procédure de pré admission*** où la personne est invitée à exprimer ses besoins et attentes vis-à-vis de l'intervention potentielle du SAVS.

Durant la période d'accompagnement, c'est prioritairement au travers de son ***projet personnalisé*** que la personne s'exprime, placée comme actrice de son projet, c'est la capacité d'expression et de positionnement qui sont valorisées.

Cette expression peut se retrouver au travers d'entretiens individuels et la mise en place de groupes de parole.

À tout moment, la personne peut également exprimer un souhait de fin de prise en charge de l'accompagnement. D'un point de vue administratif, la personne est libre de mettre fin à l'accompagnement lorsqu'elle le souhaite.

4.4 Nature de l'offre de service et l'organisation du SAVS

L'offre de service

Le projet architectural

L'équipe d'encadrants intervient au domicile des familles accompagnées mais dispose d'espaces implantés dans de nouveaux locaux situés au sein du Domaine du Moulin de Carvin.

Les projets d'accompagnement des Personnes

- **Projet médico-social, projet personnel**

Le SAVS de l'APEI Hénin Carvin accompagne les personnes dans l'élaboration d'un projet personnalisé, les soutient dans les différents actes de leur vie quotidienne, propose des activités permettant l'échange et la rencontre, aide à la mise en place d'un projet de vie, au maintien dans le logement ou à l'accession à un nouveau logement.

Le préalable qui constitue la base de notre travail réside en un mot : l'engagement et c'est au travers des missions du service qu'il se mesure :

- accueillir, écouter, accompagner, restaurer le lien social,

- créer un lien sécurisant et soutenant avec chacune des Personnes, basé sur une confiance réciproque, propice à apporter un soutien adapté dans l'accompagnement de l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet personnalisé,
- développer l'autonomie de chaque Personne et les stimuler dans leur vie quotidienne.
- aider à l'accès ou au maintien dans le logement,
- accompagner dans la gestion administrative et financière,
- sensibiliser les adultes à l'importance de l'observance de leur traitement et les aider à maintenir le lien avec les équipes soignantes,
- faciliter, en cas de protection juridique, les relations avec le tuteur ou le curateur,
- assurer la coordination entre les différents professionnels pouvant intervenir auprès des Personnes,
- lutter contre l'isolement et le sentiment de solitude en aidant les Personnes à créer du lien social,
- développer l'autonomie des personnes accompagnées en encourageant la dimension citoyenne et en favorisant l'accès aux loisirs aux sports et à la culture.

Dès lors, un accompagnement peut prendre plusieurs formes :

Des actions éducatives	Elles participent à un processus de dynamisation et d'autonomisation progressif de la Personne. Les avancées restent dépendantes du degré d'autonomie de la personne accompagnée et de ses capacités d'évolution.
Des conseils	Les personnes accompagnées souhaitent un avis, un regard extérieur qui leur permettra de faire un choix éclairé. Le moment permet le débat, le partage d'idée, un réconfort moral.
Des aides pratiques	Qu'il s'agisse de dispositifs à solliciter ou de routines facilitatrices à développer, l'aménagement de l'environnement peut s'envisager afin de compenser la limitation des capacités qui empêchent l'accès à certaines activités.
Une coordination des aides	Lorsqu'il devient compliqué pour la Personne, d'être confrontée à plusieurs interlocuteurs, le service peut participer à la fluidité des informations avec les différents intervenants, et ainsi coordonner une action complémentaire.

Le projet culturel et loisirs

L'objectif du SAVS est d'amener les personnes accompagnées à découvrir leur environnement afin de mieux s'y repérer mais aussi de découvrir ce qui existe en termes d'infrastructures qu'elles soient de droit commun ou non.

- **Le projet de soin**

L'étude de la population accompagnée nous permet de constater que la santé est un domaine souvent considéré secondaire par les adultes accompagnés. Nombreux sont ceux qui ne bénéficient pas de consultations médicales régulières ou ne mettent pas en place les préconisations médicales (traitements et/ou continuité de traitement, RDV spécialistes…).

Les professionnels et les compétences mobilisées

Les compétences mobilisées et les qualifications

L'équipe, exclusivement composée de professionnels issus du médico-social nous permet d'avoir un langage commun autour des besoins et potentialités des Personnes.

L'accompagnant va guider l'inscription de la personne dans la réalité, il a pour fonction de permettre aux Personnes de s'éprouver et d'être investies dans la société, en d'autres termes de gagner en autonomie.

De plus, la nomination d'un référent pour chaque Personne lors de son admission permet la mise en place d'un interlocuteur privilégié. Il s'engage auprès de la Personne pour mener à bien l'accompagnement social individualisé et personnalisé et en garantit la cohérence. La place du référent s'inscrit en position de médiation entre tous les interlocuteurs de la personne accueillie.

Chaque intervenant mobilisé pour ses compétences trouve sa place dans les accompagnements proposés.

- L'Accompagnant Educatif et Social
- Le Moniteur Educateur
- L'Educateur Spécialisé / le Conseiller en Economie Sociale et Familiale

Les réunions

- les réunions de service
- les réunions d'analyses partagées,
- l'analyse de la pratique

4.5 Objectifs d'évolution, de progression et de développement

Les 5 années à venir vont s'appuyer sur un Projet Associatif Global revisité et 5 thématiques jugées prépondérantes.

Les fiches actions

Thématique 1 : Renforcer la participation des personnes et les soutenir dans leurs droits

Fiche d'action n°1 : développer la participation des Personnes à leur projet

Objectifs	Actions envisagées
Poursuivre l'information auprès des Personnes	- Encourager l'autodétermination et l'empowerment au travers des actions proposées - Encourager le positionnement de la personne accompagnée dans un rôle de décideur et d'acteur dont l'éco-citoyenneté. - Veiller et développer l'accès aux droits et à la citoyenneté des personnes accompagnées. - Aborder la fin de vie et sa préparation comme un projet à construire plutôt qu'une fin en soi.

Thématique 2 : Répondre à l'évolution des besoins et des attentes des Personnes en diversifiant nos modalités d'accompagnement

Fiche d'action n°2 : préparer les professionnels aux évolutions du secteur

Objectifs	Actions envisagées
Enrichir la culture commune des professionnels	- Développer les groupes de réflexion de façon transversale - Participer à des formations en lien avec l'avancée en âge du public - Mettre en place des stages croisés avec des structures accueillant un public vieillissant (EHPAD de Drocourt) - Permettre une utilisation plus large de la nomenclature SERAPHIN-PH notamment au travers des Projets Personnalisés - Développer un répertoire (numéros utiles) à usage transversal concernant les besoins des personnes accompagnées (santé, travail, loisirs, famille…).

Thématique 3 : Améliorer la continuité et la fluidité des parcours des Personnes en renforçant les coopérations

Fiche d'action n°3 : renforcer les partenariats au service des parcours des Personnes

Objectifs	Actions envisagées
Développer des partenariats permettant de soutenir l'accompagnement proposé	- Elargir les partenariats existants (logement, travail, santé, loisirs) - Envisager des temps de rencontre avec d'autres SAVS intervenant dans le cadre des UVPHA - Poursuivre les réunions d'échange avec l'APEI de Lens. - Faire un état des lieux des Habitats Inclusifs existants afin d'envisager des temps d'échange de pratiques (lien avec l'UD)

Thématique 4 : Structurer et promouvoir le Pôle Habitat et Vie en Autonomie sur le territoire d'intervention

Fiche d'action n°4 : faire évoluer l'offre du Pôle Habitat et Vie en Autonomie

Objectifs	Actions envisagées
Poursuivre l'adaptation de l'accompagnement aux besoins des Personnes	- Envisager la création d'un SAMSAH - Elargir les modalités d'accompagnement en fonction des besoins du public - Favoriser les actions transversales au sein du Pôle - Développer la signalétique - Réfléchir à ce qui pourrait être proposé aux personnes isolées, aux personnes retraitées.

Thématique 5 : Promouvoir l'engagement militant des familles, des Personnes et des amis.

Fiche d'action n°5 : développer l'implication des Personnes dans les projets du Pôle et de l'Association

Objectifs	Actions envisagées
Permettre aux Personnes de témoigner et de s'exprimer sur leurs besoins et leurs parcours	- Poursuivre l'information des Personnes sur l'actualité du Pôle - Communiquer en interne sur les projets envisagés et mis en place - Développer le réflexe de la photographie, de la vidéo pour rendre compte de temps forts - Permettre l'expression des désirs et souhaits afin de développer l'implication.

Thématique 6 : Contribuer au déploiement d'actions en faveur du développement durable.

Fiche d'action n°6 : mettre en place des actions de développement durable

Objectifs	Actions envisagées
Agir pour le bien-être de la planète en rendant actrices les Personnes	- Poursuivre la sensibilisation des personnes accompagnées au tri des déchets (Symevad, affichettes, tri sélectif, recyclerie, relais…) - Stimuler les personnes à la réflexion sur les consommations énergétiques (chauffage, électricité, eau) - Poursuivre la démarche anti gaspi en ce qui concerne les achats alimentaires et la consommation des denrées.

4.6 Conclusion

Les projets des Personnes accompagnées sont une source intarissable de réflexions, de créations, d'adaptation. Ils mettent en exergue le chemin parcouru, riche, déstabilisant parfois, empreint de difficultés mais oh combien valorisant tant pour la Personne qui évolue en capacités et en estime d'elle-même que pour les professionnels qui ont su croire en la personne accompagnée, la valoriser, la rassurer, la stimuler…

C'est avec humilité que nos actions sont menées au service des personnes. Les voir quitter le dispositif car il ne leur est plus utile est un gage réel de satisfaction, du travail mené ensemble.

LE PROJET ASSOCIATIF 2023 - 2028 :
en version intégrale ici

www.apei-henin.com
Suivez-nous sur :

Apei
Les Papillons Blancs
Hénin - Carvin

Tél. 03.21.20.60.13
siege@apei-henin.com